

## **Compte-rendu de la conférence de M. Cyrille Schott**

Le jeudi 18 avril, au lycée du Haut Barr à Saverne, les élèves ont eu le privilège d'assister à une conférence animée par M. Cyrille Schott, haut fonctionnaire appartenant au corps des préfets. En plus de cette responsabilité, M. Schott occupe également le poste de président de la Société des membres de la Légion d'honneur du Bas-Rhin. Son parcours académique comprend des études en science politique, notamment à Sciences Po et à l'École nationale d'administration (ENA), comme il l'a mentionné dans son discours.

Lorsque M. Cyrille Schott aborde l'histoire de la construction européenne, il souligne d'abord le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale, marqué par une Europe dévastée et profondément divisée. La crainte du retour d'une Allemagne réunifiée et potentiellement puissante était palpable, notamment en France. Cependant, ce qui a prévalu, c'est le « miracle de la paix », symbolisé par le Plan Marshall lancé par les États-Unis pour aider l'Europe à se relever des ravages de la guerre, avec l'inclusion de l'Allemagne.

Il mentionne ensuite l'initiative de Robert Schuman en 1950, connue sous le nom de la « Déclaration Schuman », qui propose de mettre ensemble les industries du charbon et de l'acier dans une vision de paix et d'intégration européenne. Cette proposition a conduit à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, la première institution européenne, suivie par la création de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957, grâce aux Traités de Rome, soulignant ainsi le début de l'aventure européenne.

M. Cyrille Schott met en lumière les principaux acteurs de cette aventure, notamment des figures telles que Konrad Adenauer, Alcide Gasperi et Paul-Henri Spaak, qui ont rejoint Schuman dans son idéal de paix et d'unité européenne. Il souligne également le rôle crucial du Plan Pleven dans le processus de réarmement de l'Allemagne et les débats qui ont suivi concernant la création d'une Communauté européenne de défense.

M. Schott évoque la dimension pacifique et démocratique de la construction européenne, en contraste avec les empires du passé, forgés par la conquête militaire ou les mariages dynastiques, où les peuples n'avaient pas voix au chapitre. Il met en avant l'idée que l'Union européenne représente un véritable « miracle de la paix », marqué par la réconciliation franco-allemande et la résolution pacifique des conflits entre les nations européennes.

Cependant, M. Schott ne se limite pas à l'histoire passée. Il évoque également les défis contemporains auxquels l'Europe est confrontée, en particulier la résurgence des tensions et des conflits militaires sur le continent, illustrée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Il souligne le rôle croissant de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense, tout en reconnaissant les limites actuelles de sa capacité d'action militaire.

M. Schott insiste sur la menace persistante que représente la guerre en Ukraine, soulignant la nécessité pour l'Europe de soutenir efficacement ce pays tout en renforçant ses propres capacités de défense. Il soulève également la question de l'engagement de l'OTAN dans cette région et la nécessité pour l'Europe de pouvoir défendre ses intérêts en l'absence d'un leadership américain fiable.

L'OTAN, fondée en 1949 pour garantir la sécurité collective de ses membres, a été confrontée à des défis ces dernières années. L'administration Trump aux États-Unis a exprimé des critiques envers l'OTAN, remettant en question l'engagement financier des pays membres et mettant en doute l'utilité de l'alliance. Ces tensions ont suscité des inquiétudes quant à la solidité et à la cohésion de l'OTAN, fragilisant ainsi son unité et sa crédibilité.

Par la suite, M. Schott évoque l'évolution historique de l'Union européenne vers une entité démocratique et pacifique. Il revient sur les jalons importants de cette construction, depuis la Communauté européenne du charbon et de l'acier jusqu'à la création de l'Union européenne par le traité de Maastricht. Il met en avant le caractère inclusif de cette évolution, en soulignant l'élargissement de l'Union à des pays qui étaient autrefois soumis à des dictatures, tant de droite que communistes.

Il met particulièrement l'accent sur la création de la citoyenneté européenne par le traité de Maastricht, soulignant les droits et les libertés qu'elle confère aux citoyens européens, et son rôle dans le renforcement de l'identité européenne et de la démocratie participative.

Monsieur Schott a également abordé les bénéfices de l'espace Schengen en termes de libre circulation des personnes, tout en soulignant l'importance de la coopération policière et judiciaire dans le cadre de cet accord pour garantir la sécurité des citoyens européens.

Dans cette conférence ont également été évoquées les politiques de cohésion économique et sociale de l'Union européenne, soulignant l'importance des fonds européens pour promouvoir un développement équilibré à travers le continent et réduire les disparités économiques entre les régions.

M. Cyrille Schott affirme que l'Europe représente un espace de prospérité envié dans le monde entier, offrant un cadre économique dynamique et protecteur pour ses citoyens. Il souligne que la monnaie commune, l'euro, facilite les échanges et offre une stabilité financière. De plus, il met en avant les normes de sécurité alimentaire et de protection des consommateurs parmi les plus strictes au monde, assurant la qualité des produits disponibles sur le marché européen. M. Schott insiste également sur l'importance de l'harmonisation des réglementations en matière de télécommunications et des initiatives telles qu'Erasmus pour favoriser les échanges humains et culturels.

Dans le domaine environnemental, l'UE est à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique, avec le Pacte vert pour l'Europe et des normes environnementales strictes visant à protéger la biodiversité et à réduire la pollution.

Quant à la sécurité, l'UE est reconnue comme l'un des espaces les plus sûrs au monde, grâce à une coopération étroite en matière de sécurité intérieure entre les États membres et des agences telles qu'Europol et Eurojust.

Concernant les défis, M. Schott reconnaît que l'UE doit relever celui de maintenir la confiance de ses citoyens, notamment en abordant les préoccupations liées à l'immigration, à la transition climatique et à la souveraineté.

En conclusion, M. Cyrille Schott souligne que le maintien de la confiance des citoyens européens dans le projet européen reste le défi fondamental pour l'UE, qui doit continuer à répondre aux attentes de ses citoyens tout en relevant les défis mondiaux.

Kadir Edemen et Wassim Thelb